

## PASS SANITAIRE, MODE D'EMPLOI

À partir du 9 août 2021 (et jusqu'au 30 septembre 2021 selon la loi), vous devez présenter un Pass Sanitaire valide pour accéder à votre restaurant favori, et ce, quelle que soit sa jauge, en terrasse ou en salle.

Ce Pass est établi pour les personnes totalement vaccinées (4 semaines après l'injection pour les vaccins monodose, 1 semaine après la dernière injection pour les autres, 1 semaine après l'unique injection pour ceux ayant eu le Covid), pour ceux présentant un test PCR négatif de moins de 48 heures, et pour ceux présentant un test antigénique positif de moins de 6 mois.

Vous pouvez récupérer votre pass sur votre compte Ameli (<https://attestation-vaccin.ameli.fr/>) ou auprès d'un professionnel de santé (pharmacien ou médecin traitant). (ci dessous un exemple de certificat numérique)



Lors de votre arrivée à L'Ocre Rouge, chaque convive devra présenter le QR Code correspondant à son Pass (la partie en haut à droite), mais **aucun contrôle d'identité ne sera effectué par nos soins.**

Ce QR Code scanné avec l'application "Tous AntiCovid Verif", nous indiquera **vos noms, prénoms, date de naissance et la validité du certificat.**

Cette nouvelle contrainte nous permet de vous accueillir avec un maximum de sécurité et permettra peut-être d'éviter d'autres mesures plus restrictives comme un couvre-feu ou un nouveau confinement.

Merci de votre compréhension, merci de votre soutien et de votre fidélité.

Marion & Thierry.

